

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1966

28 juillet 2014

SOMMAIRE

ABS-Invest	94324	Langhe S.A.	94325
Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg)	94335	Laser International S.A.	94332
Adecoagro S.A.	94326	Legacy Holding S.A.	94367
adwerk S.à r.l.	94328	Mallinckrodt Securitization S.à r.l.	94341
Airelle S.A.	94323	Matrix German Portfolio No. 1 Frankfurt S.à r.l.	94351
Alger Sicav	94337	MCP-MIC III S.à r.l.	94368
Alicia Finance S.à r.l.	94327	Mellona Holdings S.à r.l.	94366
Alphastock Sàrl	94329	Munegu S.A. SPF	94337
Altrotech S.A.	94329	NorCab 2 Sàrl	94326
Anglo American Capital Luxembourg ...	94329	Orion III European 7 S.à r.l.	94330
Areté S.A. SPF	94328	Orion Immobilien Saiph S.à r.l.	94367
Automobiles Paul Feller S.à r.l.	94325	Orion Income Finance Luxembourg S.à r.l.	94368
B.D.A. - Architekten S.A.	94328	Orion IV European 1 S.à r.l.	94330
Berjaya Forest Products (Luxembourg) S.à r.l.	94331	Palenque S.A., SPF	94323
Budget Travel Holdings S.à r.l.	94329	Park Properties S.à r.l.	94326
Campria Capital S.A. S.P.F.	94322	Perfeus S.A.	94323
Capital International Fund Japan	94366	Private Opportunities Fund SCA SICAV-SIF	94324
Capital International Kokusai VA	94326	RCM Lux I S.à r.l.	94368
Chemtech	94322	Red & Black Topco S.à r.l.	94328
CIKK Fund	94325	Sensata Investment Company S.C.A. ...	94331
DZPB Portfolio	94323	Shane Corporation S.à r.l.	94331
E.B. Trans S.A.	94325	Sinvest S.A.	94330
e-economic international MidCo S.à r.l. ...	94328	Société pour Opérations Industrielles et Commerciales en Aéronautique	94333
F&C LDI Fund	94325	Société privée d'investissements mobiliers S.A.	94331
GSG Group	94333	Solanlux S.A.	94331
i.con by marc gubbini architectes S.A. ...	94339	Structured Invest S.A.	94324
Immogar S.A.	94322	Sud Distribution S.à r.l.	94330
i.plan by marc gubbini architectes S.A. ...	94349	Winward International Spf S.A.	94327
JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.	94356	Yoplait BrandCo Holding S.à r.l.	94327
JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.	94354	YV Investments	94327
KBC Asset Management S.A.	94332		
Laila One	94367		

Campria Capital S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 11.447.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu lundi 18 août 2014 à 11:40 heures au 101 rue Cents L-1319 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la société et modification de l'article premier des statuts.
2. Abandon du statut de société de gestion de patrimoine familial et modification de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social.
3. Suppression du dernier alinéa de l'article 5 des statuts.
4. Modification de l'article 13 des statuts.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014110122/1267/17.

Immogar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 93.404.

Le Conseil d'Administration de la société IMMOGAR S.A., établie à L-2520 Luxembourg, 21-25 Allée Scheffer, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro RC B 93404 convoque les actionnaires de la société IMMOGAR S.A. à une

ASSEMBLEE GENERALE

à tenir au siège social de la société le 18 août 2014 à 11h00.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels clôturés au 31.12.2013 et affectation du résultat
3. Décharges à donner au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes
4. Mandat à donner pour les démarches et procédures de publication des comptes annuels
5. Divers

L'actionnaire peut se faire représenter lors de l'assemblée générale en renvoyant une procuration dûment signée en original.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014107257/20.

Chemtech, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 56.065.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 18 août 2014 à 11.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du commissaire sur les comptes annuels des années 2013
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013
3. Affectation des résultats
4. Reconduction des mandats
5. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014088893/8516/17.

Airelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 158.510.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu exceptionnellement le mercredi 6 août 2014 à 15.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.
2. Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2013 et du compte de profits et pertes y relatifs; affectation du résultat.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014103681/34/18.

Palenque S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.053.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

Reportée qui se tiendra le 6 août 2014 à 10:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2013
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014105455/795/15.

DZPB Portfolio, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de DZPB Portfolio modifié au 15 juillet 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, juillet 2014.

IPConcept (Luxemburg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2014090257/11.

(140106549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

Perfeus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 38, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 127.551.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.05.2014.

Patrick Weydert / Gerd Kiefer.

Référence de publication: 2014101480/10.

(140121527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Private Opportunities Fund SCA SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 152.253.

The shareholders of PRIVATE OPPORTUNITIES FUND SCA SICAV-FIS are invited to the
SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING
of shareholders of the Company which will be held at the office of the Notary Henri HELLINCKX, 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg at 11:00 a.m. Luxembourg, on 12 August 2014 with the following agenda:

Agenda:

1. To resolve upon the liquidation of the Company.
2. To appoint Mr. Paul LAPLUME as a Liquidator and determination of its powers and remuneration.
3. Miscellaneous.

VOTING

There is no quorum required for this reconvened extraordinary general meeting and decisions are validly taken by majority vote of 2/3 of the shares present or represented.

Proxies received for the first extraordinary general meeting held on the 8th of July 2014 will be valid for the adjourned extraordinary general meeting.

NOTES

All shareholders are entitled to attend and vote at the Extraordinary General Meeting of Shareholders. Shareholders may vote at the Meeting:

- in person by producing identification at the Meeting.
- by proxy by completing the form of the proxy and returning it by email to the attention of marco.zoppi@capitalprotected.ch, or by air mail to, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg on 11 August 2014 at the latest.

On behalf on the Board of Directors
Marco ZOPPI

Référence de publication: 2014098858/10183/29.

ABS-Invest, Fonds Commun de Placement.

Die Union Investment Luxembourg S.A. hat in ihrer Eigenschaft als Verwaltungsgesellschaft des ABS-Invest, einem Investmentfonds gemäß Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 17. Dezember 2010, beschlossen, diesen Fonds mit Wirkung zum 15. Mai 2014, im Einklang mit den Bestimmungen von Artikel 12 des Verwaltungsreglements, in Liquidation zu setzen.

Der Verwaltungsrat der
Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014110121/10.

Structured Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 112.174.

Pioneer Investments Guaranteed Funds
Pioneer Guaranteed July 2014
WKN: A0Q5EL - ISIN: LU0364956937

Gemäß Beschluss des Verwaltungsrates wird der o.g. Teilfonds zum 31. Juli 2014 aus wirtschaftlichen Gründen aufgelöst und von der offiziellen Liste für Organismen für gemeinsame Anlagen gestrichen.

Hinweis zur Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Association

Luxemburg, im Juli 2014
Silvia Mayers
Christoph Längsfeld

Référence de publication: 2014110123/15.

F&C LDI Fund, Fonds Commun de Placement.

L'acte modificatif au 22 juillet 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F&C Management Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014106260/8.

(140126697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Langhe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 143.774.

Der Gesellschafter nimmt den Rücktritt von Herrn Stefan Herb aus dem Verwaltungsrat der Gesellschaft zum 31.05.2014 zur Kenntnis.

Der Gesellschafter bestimmt Herrn Andreas Nagel (geschäftsansässig: Taunusanlage 1, D - 60329 Frankfurt am Main) zum neuen Mitglied im Verwaltungsrat ab 01.06.2014 bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2019.

Weiterhin wählen die Mitglieder des Verwaltungsrates Herrn Andreas Nagel (geschäftsansässig: Taunusanlage 1, D - 60329 Frankfurt am Main) einstimmig zum stellvertretenden Vorsitzenden des Verwaltungsrates.

Luxemburg, 24.06.2014.

Langhe S.A.

Gerd Kiefer / Katja Wilbert

Référence de publication: 2014103292/16.

(140121370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

E.B. Trans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7-9, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014106537/9.

(140128024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

CIKK Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion de CIKK FUND entrant en vigueur le 22 juillet 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Pour la société

Capital International Management Company S.à r.l.

Référence de publication: 2014108303/11.

(140129967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Automobiles Paul Feller S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6240 Graulinster, 2, rue d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 111.035.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014074441/10.

(140088393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Capital International Kokusai VA, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion de Capital International Kokusai VA entrant en vigueur le 22 juillet 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Pour la société

Capital International Management Company S.à r.l.

Référence de publication: 2014108305/11.

(140129969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

NorCab 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.940.250,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 113.736.

Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2005, acte publié au Mémorial C no 782

Rectificatif suite au dépôt L120206313 en date du 29 novembre 2012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NorCab 2 S.à r.l.

Marielle Stijger

Manager A

Référence de publication: 2014073992/15.

(140086667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Adecoagro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 153.681.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2013, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014074404/13.

(140087444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Park Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 107.847.

Extrait des décisions prises par l'associé unique de la Société du 19 mai 2014

Le 19 mai 2014, l'associé unique de Park Properties S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Mme Christelle Ferry en qualité de Gérant de la Société avec effet au 12 mai 2014;
- De nommer Mme Séverine Canova, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société avec effet au 12 mai 2014 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Xavier De Cillia

Gérant

Référence de publication: 2014074078/15.

(140087309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Alicia Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 169.812.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique de la Société du 19 mai 2014

Le 19 mai 2014, l'associé unique de Alicia Finance S. à r.l. a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Mme Christelle Ferry en qualité de Gérant de la Société avec effet au 12 mai 2014;
- De nommer Mme Séverine Canova, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société avec effet au 12 mai 2014 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Xavier De Cillia
Gérant

Référence de publication: 2014074380/15.

(140087958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

YV Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 130.360.

—
Extrait des Résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires, en date du 28 avril 2014:

- constatation du changement d'adresse de l'administrateur, Monsieur Jean-Yves de Louvigny, qui réside désormais professionnellement au 10, rue Lord Byron, F-75 008 Paris;
- nomination de Madame Catherine Zoller en qualité de Présidente du conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Jean-Marie Heyberger.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014074317/13.

(140086683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Yoplait BrandCo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 165.009.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2014.

Yoplait BrandCo Holding S.à.r.l.
Patrick L.C. van Denzen
Manager B

Référence de publication: 2014074315/14.

(140086282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Winward International Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 69.114.

—
Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2014074312/12.

(140086385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

B.D.A. - Architekten S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 40, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 78.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014074449/9.

(140087498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Aretè S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 139.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 2014.

Référence de publication: 2014074390/10.

(140088401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Red & Black Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.390.997,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 129.047.

Le gérant de la Société, Monsieur Jérôme Jean Desforges de Bragelongne, a changé son adresse du 4, rue Edmond Valentine, F - 75000 Paris, France au 4, Via San Damiano, 20122 Milan, Italie.

Séverine Michel
Gérante

Référence de publication: 2014074366/11.

(140086545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

e-conomic international MidCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 68.559.932,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 178.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014074370/10.

(140088043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

adwerk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 81, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 125.132.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postal 1307
L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014074369/14.

(140088352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Alphastock Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 127.684.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11.03.2014.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2014074419/12.

(140087703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Altrotech S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 49.925.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue à Foetz le 21 février 2014

Il résulte des résolutions prises le 21 février 2014, lors de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société ALTROTECH S.A. inscrite au RC sous le numéro B49.925:

1. La révocation du Responsable de la succursale, Monsieur Jean Claude ORSCHEL.
2. La révocation du Gérant technique, Monsieur Pierre LOUVIOT.
3. La nomination de Monsieur Samuel STILAVATTO, employé privé, né le 26/04/1978 à Mont-Saint-Martin (France) et demeurant 45 Cité Joseph Brebsom, L.4046 Esch-Sur-Alzette en tant qu'administrateur

Pour extrait conforme,
Foetz, le 21 février 2014.

Référence de publication: 2014074420/16.

(140087731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Anglo American Capital Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 164.341.

Les statuts coordonnés au 8 mai 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014074425/11.

(140088053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Budget Travel Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 102.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 161.998.

Par résolutions prises en date du 21 mai 2014, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Fabio M. Giuseppetti, avec adresse professionnelle au 33, King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet immédiat;
2. Nomination de Gary Pritchard avec adresse professionnelle au 33, King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Référence de publication: 2014074463/15.

(140088501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Orion III European 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 475.475,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 160.182.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Ronald W. DE KONING, gérant de la Société, a changé avec effet au 3 janvier 2014 et se trouve désormais au:

- 59, Korteraarseweg, 2461 GH Ter Aar, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Orion III European 7 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014074033/17.

(140086627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Orion IV European 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 160.707.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Ronald W. DE KONING, gérant de la Société, a changé avec effet au 3 janvier 2014 et se trouve désormais au:

- 59, Korteraarseweg, 2461 GH Ter Aar, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Orion IV European 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014074035/17.

(140086945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Sud Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4556 Differdange, 19, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 148.388.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUD DISTRIBUTION S.à r.l.

Référence de publication: 2014074190/10.

(140086538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Sinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 129.635.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Référence de publication: 2014074213/10.

(140086441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Sensata Investment Company S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 114.729.

En date du 22 mai 2014, le gérant de la Société, Sensata Management Company S.A. dont l'adresse se situe au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel et immatriculée au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.569, a nommé comme son représentant permanent Monsieur Aurélien Vasseur, dont l'adresse professionnelle se situe au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sensata Investment Company S.C.A.
Un Mandataire

Référence de publication: 2014074174/14.

(140086916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Berjaya Forest Products (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 108.833.

Le Bilan du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014074457/9.

(140088360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Shane Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 124.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Shane Corporation S.à r.l.

Référence de publication: 2014074175/11.

(140086416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Solanlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 183.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014074225/9.

(140087160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

SPIM, Société privée d'investissements mobiliers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 187.205.

Les statuts coordonnés au 6 mai 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014074220/11.

(140086561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Laser International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 86.814.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 18 avril 2014, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 18 avril 2014, la révocation d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Yvano DANDREA, administrateur, né le 18 juin 1966 à Malvaglia (Suisse), domicilié professionnellement au 15, via Nassa CH-6900 Lugano

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 18 avril 2014, de nommer un administrateur, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, administrateur, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité en date du 18 avril 2014, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014073917/24.

(140086414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

KBC Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 72.598.

—
Extrait de la résolution du Conseil d'Administration prise le 20 février 2014

Le Conseil d'Administration:

- a pris note de la démission de Monsieur Wouter Vanden Eynde, né le 24 avril 1954 avec effet au 21 février 2014, résidant professionnellement, Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique comme administrateur de KBC Asset Management SA

- a pris note de la démission de Monsieur Wouter Vanden Eynde, né le 24 avril 1954 avec effet au 30 avril 2014, résidant professionnellement, Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique dans le cadre de la gestion journalière en qualité de «membre du Comité Directeur»

- a pris note de la démission de Monsieur Dirk Mampaey, né le 25 octobre 1965 avec effet au 21 février 2014, résidant professionnellement, Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique dans le cadre de la gestion journalière en qualité de «membre du Comité Directeur»

- a pris note de la démission de Monsieur Luc Gijssens, né le 4 décembre 1953 avec effet au 30 avril 2014, résidant professionnellement, Avenue du port 2, 1080 Bruxelles, Belgique comme administrateur de KBC Asset Management SA

- a décidé de coopter Monsieur Jürgen Verschaeve né le 3 novembre 1972 avec effet au 15 avril 2014, résidant professionnellement, Avenue du port 2, 1080 Bruxelles, Belgique et ce jusqu'à l'assemblée générale de 2015 en remplacement de Monsieur Christiaan Sterckx, démissionnaire, né le 19 juin 1968, résidant professionnellement, avenue du port 2, 1080 Bruxelles, Belgique

- a décidé de nommer Monsieur Lazlo Belgrado, né le 30 septembre 1972 avec effet au 15 avril 2014, résidant professionnellement, 5, Place de la Gare, 1616 Luxembourg dans le cadre de la gestion journalière en qualité de «membre du Comité Directeur» de KBC Asset Management SA

Fait le 2 mai 2014.

Ivo BAUWENS / Dirk MAMPAEY

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014073891/30.

(140086918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Société pour Opérations Industrielles et Commerciales en Aéronautique, Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, 2, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 23.277.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

A. Heiderscheid

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2014074179/12.

(140087055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

GSG Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 102.254.

Dear Shareholders, you are invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company (hereinafter the "Meeting") to be held at the registered office of the Company at 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg on 28 August 2014 at 10.00 CET, in the presence of a Luxembourg notary public to discuss and to vote on the agenda indicated below.

Agenda:

1. Decision to change the name of the Company to "CPI PROPERTY GROUP".
2. Subject to approval of the point 1 of the agenda, decision to amend article 1 of the articles of association of the Company to reflect the point 1 above.
3. Decision to amend article 5 of the articles of association of the Company, by inserting a new sub paragraph 5.3 expressly authorizing the Company to redeem its own shares.
4. Subject to the approval of the point 3 of the agenda, decision to approve a buy-back programme of the Company enabling the redemption of Company's own shares.
5. Decision to amend sub paragraph 13.1 of article 13 of the articles of association of the Company to change the rules relating to the chairmanship of the Company's general meetings.
6. Decision to approve, the report issued by the board of directors according to article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended from time to time (the "LCA"), relating to the possibility of the board of directors to cancel or limit any preferential subscription right of the shareholders upon the increases of capital in the framework of the authorised share capital as mentioned in point 7 of the agenda.
7. Subject to approval of the point 6 of the agenda, decision to modify, renew and replace the existing authorised share capital and to set it to an amount of four hundred million euro (EUR 400,000,000.00) for a period of five (5) years from the date of the general meeting of the shareholders held on 28 August 2014 (or in case of adjourning or reconvening the general meeting because no quorum has been reached, the date of the adjourned or reconvened general meeting). Decision to grant to the board of directors of the Company, based on the report drawn up by the board of directors as referred to in Article 32-3 (5) of the LCA, all powers for a period of five (5) years in order to carry out capital increases within the framework of the authorised capital under the conditions and methods it will set with the possibility to cancel or limit any preferential subscription right of the shareholders on the issue of new shares to be issued within the framework of the authorised corporate capital, being understood that all financial instruments carrying an entitlement to, or the right to subscribe for, shares issued until the expiry of that period may still be converted or exercised subsequently to that date.
8. Subject to approval of the points 6 and 7 of the agenda, decision to amend the articles of association of the Company to reflect point 7 above.

ATTENDING THE MEETING

In order to attend the Meeting, shareholders must provide the Company with the following three items as explained in greater detail below: (i) Record Date Confirmation, (ii) Attendance and Proxy Form, and (iii) Proof of Shareholding.

Record Date Confirmation: This document shall be provided to the Company by a shareholder at the latest by 23.59 (end of day) CET on the Record Date. The Record Date is 14 August 2014 (the "Record Date", i.e. the day falling fourteen (14) days before the date of the Meeting).

The Record Date Confirmation must be in writing and indicate that a shareholder holds the Company shares and wishes to participate in the Meeting. A template form of the Record Date Confirmation is available on the Company's website at www.gsg-group.de.

The Record Date Confirmation must be sent to the Company by post or electronic means so that it is received by the Company at the latest by 23.59 (end of day) CET on the Record Date, i.e. 14 August 2014, to:

GSG GROUP
40, rue de la Vallée
L-2661 Luxembourg
Tel.: + 352 26 47 67 1
Fax: + 352 26 47 67 67
email: generalmeetings@gsg-group.de

Attendance and Proxy Form: A template form is available on the Company's website at www.gsg-group.de and is to be duly completed and signed by shareholders wishing to attend or be represented at the Meeting.

Proof of Shareholding: This document must indicate the shareholder's name and the number of Company shares held at 23.59 (end of day) CET on the Record Date. The Proof of Shareholding shall be issued by the bank, the professional securities' depository or the financial institution where the shares are on deposit. **Please note that Proof of Shareholding is not necessary for those shareholder whose shares are still recorded as registered shares in the Company's shareholders register.**

Shareholders wishing to attend the Meeting must send the Attendance and Proxy Form together with the relevant Proof of Shareholding by post or electronic means so that they are received by the Company at the latest by 12.00 noon CET on 25 August 2014, to:

GSG GROUP
40, rue de la Vallée
L-2661 Luxembourg
Tel: + 352 26 47 67 1
Fax: + 352 26 47 67 67
email: generalmeetings@gsg-group.de

Please note that only persons who are shareholders at the Record Date and have timely submitted their Record Date Confirmation, Attendance and Proxy Form, and Proof of Shareholding shall have the right to participate and vote in the Meeting.

Documentation and information: The following documents and information are available for the shareholders on our website: www.gsg-group.de:

- * the present convening notice;
- * the total number of shares and the voting rights in the Company as at the date of this convening notice;
- * the draft resolutions of the Meeting. Any draft resolution(s) submitted by shareholder(s) shall be added to the website as soon as possible after the Company has received them;
- * the share buy-back programme of the Company to be presented to the Meeting for approval;
- * the report of the board of directors according to article 32-3 (5) of the LCA, relating to the possibility of the board of directors to cancel or limit any preferential subscription right of the shareholders;
- * the Record Date Confirmation form; and
- * the Attendance and Proxy Form.

The above documents may also be obtained by shareholders upon written request sent to the following postal address: GSG GROUP, 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

For further information, visit our website: www.gsg-group.de.

Quorum Requirement:

With respect to items 1,2, 3, 5, 6, 7, and 8 of the agenda, the Meeting shall not validly deliberate, unless at least one half of the corporate capital is represented. In the event that such quorum condition is not fulfilled, a second meeting may be convened by publishing this convening notice in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), a Luxembourg newspaper and in such media which may reasonably be expected to be relied upon for the effective dissemination of information to the public throughout the European Economic Area, and which are accessible rapidly and on a non-discriminatory basis, seventeen (17) days prior to the date of the reconvened meeting provided that (i) the first Meeting was properly convened; and (ii) the agenda for the reconvened Meeting does not include any new item.

The second meeting shall deliberate validly whatever the part of the corporate capital represented thereat.

At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by a majority of two-thirds of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

With respect to item 4 of the agenda, the Meeting shall validly deliberate regardless of the corporate capital represented. Resolutions, in order to be adopted, must be carried by a majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

Right to add new items on the agenda: One or more shareholders together representing at least five per cent of the share capital has the right to (i) put one or more items on the agenda of the Meeting and (ii) table draft resolutions for items included or to be included on the agenda of the Meeting.

Such requests must:

* be in writing and sent to the Company by post (at the following address: GSG GROUP, 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg) or electronic means (at the following email address: generalmeetings@gsg-group.de) and be accompanied by a justification or draft resolution to be adopted in the Meeting;

* include the postal or electronic address at which the Company may acknowledge receipt of the requests;

* be received by the Company at least **twenty-two (22) days** before the date of the Meeting, i.e. **6 August 2014**.

The Company shall acknowledge receipt of requests referred to above within (forty-eight) 48 hours from receipt. The Company shall prepare a revised agenda including such additional items on or before the fifteenth (15th) day before the date of the Meeting.

If you need further assistance or information, please contact: GSG GROUP, 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Tel: + 352 26 47 67 1; Fax: + 352 26 47 67 67; email: generalmeetings@gsg-group.de

Luxembourg, 25 July 2014

The Board of Directors.

Référence de publication: 2014109062/121.

Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 129.880.

At the extraordinary shareholders' meeting held on June 30th, 2014 less than one half of the share capital of the Company was represented not meeting the requirements of article 67-1 (2) of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the Company Law), thus the extraordinary shareholder's meeting could not validly deliberate on its agenda.

Out of forty-seven million four hundred forty-six thousand nine hundred forty-six (47,446,946*) class A Shares only 17,142,031 class A shares were present or represented, out of fifteen million ninety-six thousand ninety-eight (15,096,098*) class B Shares, only 5,889,758 class B shares were present or represented, all seven million six hundred thousand existing class D shares (7,600,000) were present or represented and all of the twenty-five thousand (25,000) class CA Shares, twenty-five thousand (25,000) class CB Shares and thousand (1,000) class CD shares were presented or represented, representing approximately 43.71 percent of the issued share capital of the Company.

* including shares redeemed on January 10th, 2014

As a consequence thereof, in accordance with the aforementioned article of the Company Law and art. 3 of the law of May 24, 2011 on the exercise of certain rights of shareholders in listed companies, the board of directors of the Company reconvenes you at the extraordinary general meeting of the Company at its registered office on August 25th, 2014 at 11:00 am (the Meeting) for the purpose of considering the same agenda:

1. Share capital decrease of the Company by an amount of two million five hundred thousand USD (USD 2,500,000) at nominal value from its current amount of seventy million one hundred ninety-four thousand forty-four USD (USD 70,194,044.-) to the amount of sixty-seven million six hundred ninety-four thousand forty-four USD (USD 67,694,044.-) by way of a cancellation of two million five hundred thousand shares : 2,000,000 class A shares and 500,000 class B Shares as distribution to the respective classes of shareholders pursuant to realisation of assets for the same.

2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows: "The subscribed capital is set at sixty-seven million six hundred ninety-four thousand forty-four USD (USD 67,694,044.-) consisting of twenty-five thousand (25,000) class CA shares having a par value of one USD (USD 1.-) each, twenty-five thousand (25,000) class CB shares having a par value of one USD (USD 1.-) each, one thousand (1,000) class CD shares having a par value of one USD (USD 1.-) each, forty-five million four hundred forty-six thousand nine hundred forty-six (45,446,946) class A shares having a par value of one USD (USD 1.-) each, and fourteen million five hundred ninety-six

thousand ninety-eight (14,596,098) class B Shares having a par value of one USD (USD 1.-) each and seven million six hundred thousand (7,600,000) class D shares having a par value of on USD (USD1.-) [...]"

3. Miscellaneous.

Total Voting Rights

The share capital of the Company is on the date hereof represented by 47,446,946 A Shares with a par value of US\$ 1 each, 15,096,098 B Shares with a par value of US\$ 1 each, 7,600,000 D Shares with a par value of US\$ 1 each, 25,000 CA Shares with a par value of US\$ 1 each, and 25,000 CB Shares with a par value of US\$ 1 each, and 1,000 CD Shares with a par value of US\$ 1 each. The authorized share capital of the Company including the issued capital of the Company is set at US\$ 500,000,000. The A Shares, B Shares and C Shares and D Shares all carry voting rights in general meetings on an unrestricted "one share one vote" basis.

As a result of the buy-back of shares dated January 10th, 2014, voting rights on the date of the general meeting shall be limited to 45,446,946 for A Shares, 14,596,098 for B Shares, 7,600,000 for D Shares, 25,000 for CA Shares, 25,000 for CB Shares, and 1,000 for CD Shares.

Right to participate to the Meeting

Any shareholder who holds one or more shares of the Company shall be admitted to the Meeting and may vote in person or by appointing in writing another person, who needs not be a shareholder, as its proxy. Any shareholder and/or proxyholder participating in the Meeting shall carry a valid proof of identity.

Procedures for attending and voting at the Meeting

a. Shareholders wishing to exercise their right to vote at the Meeting shall declare themselves not less than **14 days** prior to the date of the Meeting (**the Record Date**) in the manner set forth hereunder:

Shareholders wishing to attend the Meeting in person:

* Any shareholder holding shares through fungible securities accounts (custodian banks) wishing to attend the Meeting in person must not later than 72 hours prior to the Meeting, deliver by fax (+352/26.33.42.52) with the original to follow by mail to the attention of Yves Mertz at the registered office of the Company located at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420, Luxembourg, a certificate issued by the financial institution or professional depositary (custodian bank) holding such shares, evidencing deposit of the shares and certifying the number of shares recorded in the relevant account as of the Record Date.

* Any shareholder must in addition to the above, no later than 72 hours prior to the Meeting (i) have their custodian bank send SWIFT instruction to Clearstream / Euroclear and (ii) have a copy of said SWIFT instruction sent by their custodian bank to Banque Internationale à Luxembourg, Luxembourg (SWIFT code: BILLLULL), along with the attendance confirmation sent to Banque Internationale à Luxembourg to the attention of Biagio Grasso, by fax (+352/45.90.42.27) or e-mail (biagio.grasso@bil.com).

Certificates issued by financial institutions or professional depositaries (custodian banks) certifying the number of shares recorded in the relevant account as of a date other than the Record Date will not be accepted and such shareholders will not be admitted to the Meeting.

The shareholders may use only attendance confirmations provided by the Company.

Shareholders wishing to vote through proxy:

Proxies granted for the extraordinary general meeting of shareholders held on June 30th remain valid for the meeting to be held on August 25th, 2014. Shareholders wishing to maintain their proxies are exempt from the procedure described hereunder.

* Any shareholder holding shares through fungible securities accounts (custodian banks) wishing to vote through proxy at the Meeting must not later than 72 hours prior to the Meeting, deliver by fax (+352/26.33.42.52) with the original to follow by mail to the attention of Yves Mertz at the registered office of the Company located at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420, Luxembourg, a certificate issued by the financial institution or professional depositary (custodian bank) holding such shares, evidencing deposit of the shares and certifying the number of shares recorded in the relevant account as of the Record Date.

* Any shareholder must no later than 72 hours prior to the Meeting (i) have their custodian bank send SWIFT instruction to Clearstream / Euroclear and (ii) have a copy of said SWIFT instruction sent by their custodian bank to Banque Internationale à Luxembourg, Luxembourg (SWIFT code: BILLLULL), along with the proxy sent to Banque Internationale à Luxembourg to the attention of Biagio Grasso, by fax (+352/45.90.42.27) or e-mail (biagio.grasso@bil.com) and to the Company to the attention of Yves Mertz, by fax (+352/26.33.42.52) or e-mail (yves.mertz@cerlux.eu) with the original to follow by mail to the attention of Yves Mertz at the registered office of the Company located at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420, Luxembourg.

Certificates issued by financial institutions or professional depositaries (custodian banks) certifying the number of shares recorded in the relevant account as of a date other than the Record Date will not be accepted and such shareholders will not be admitted to the Meeting.

The shareholders may use only proxy provided by the Company.

b. Any shareholder of nominative shares having been duly registered in the shareholder's register of the Company is allowed to attend the Meeting upon presentation of a valid document evidencing its identity.

c. In the event of shares owned by a corporation or any other legal entity, individuals representing such entity who wish to attend the Meeting in person and vote at the Meeting on behalf of such entity, must present evidence of their authority to attend, and vote at, the Meeting by means of a proper document (such as a general or special power-of-attorney) issued by the relevant entity. A copy of such power of attorney or other proper document must be filed with the Company not later than 72 hours prior to the Meeting, at the Company's registered office in Luxembourg. The original documentation evidencing the authority to attend, and vote at the Meeting, or a notarized and legalized copy thereof, must be presented at the Meeting.

d. Pursuant to the Company's articles of association, resolutions at the Ordinary Meeting will be passed by a simple majority of the votes cast, irrespective of the number of shares present or represented.

Copies of the convening notice, proxy and attendance confirmation, the board of director's report resolving on the suppression of the preferential subscription right to shareholders concerning the issuance of class CD shares of the Company are available on our website at [http:// www.acheronportfolio.lu/](http://www.acheronportfolio.lu/) or at the free disposal of the shareholders at registered office of the Company.

Luxembourg, July 21st, 2014
Director/ Director
Acheron Portfolio Corporation

For and on behalf of the board of directors of the Company.

Référence de publication: 2014110120/755/108.

Alger Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 55.679.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2014106296/14.

(140127186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Munegu S.A. SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 150.733.

L'an deux mille quatorze, le vingt-six juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MUNEGU S.A. SPF", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 150733, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 380 du 2 février 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Manette OLSEM, diplômée ès sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 160.000,- (cent soixante mille euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 200.000,- (deux cent mille euros) à EUR 40.000,- (quarante mille euros) par réduction de la valeur nominale des actions de EUR 10,- (dix euros) à EUR 2,- (deux euros) chacune.

2. Modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à hauteur de EUR 160.000,- (cent soixante mille euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 200.000,- (deux cent mille euros) à EUR 40.000,- (quarante mille euros), sans annulation d'actions, mais par la réduction du pair comptable des actions représentatives du capital social de EUR 10,- (dix euros) à EUR 2,- (deux euros) chacune et remboursement du montant de EUR 160.000,- (cent soixante mille euros) aux actionnaires actuels en proportion de leur participation dans le capital social.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement des actionnaires.

Délai de remboursement:

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-avant, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR) divisé en vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président a ajourné l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. BRAUN, J-M. POOS, M. OLSEM, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 juillet 2014. LAC/2014/30159. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108739/70.

(140129709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

i.con by marc gubbini architectes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 139.083.

L'an deux mille quatorze, le quinzième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "i.con by marc gubbini architectes S.A.", établie et ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stümper, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 139083, (la "Société" ou "Société Absorbée"), constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 20 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1565 du 25 juin 2008,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Tom METZLER, en date du 14 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1563 du 30 juillet 2010.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Tom FELGEN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Le Président désigne Monsieur Marc GUBBINI, architecte, demeurant à L-3376 Leudelange, 40, Domaine Op Hals, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur René MORIS, conseil fiscal, né le 22 mars 1948 à Luxembourg, demeurant à L-1941 Luxembourg, 279, route de Longwy, comme scrutateur.

A) Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que les sept cents (700) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation du projet de fusion par absorption entre "i.plan by marc gubbini architectes S.A." et "i.con by marc gubbini architectes S.A.";

2. Décision de procéder à la fusion par absorption de "i.con by marc gubbini architectes S.A." par "i.plan by marc gubbini architectes S.A.";

3. Constatation de la réalisation de la fusion et de ses effets;

4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société Absorbée pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

5. Décision quant à la conservation des registres et documents de la Société Absorbée;

6. Condition résolutoire;

7. Divers.

B) Dans le cadre de cette opération de fusion, Monsieur le Président informe l'Assemblée que les actionnaires de la société absorbante (la "Société Absorbante") et de la Société Absorbée sont les mêmes et que les proportions de détention des actions dans la Société Absorbante et dans la Société Absorbée sont également les mêmes. De plus, le conseil d'administration de la Société Absorbante et celui de la Société Absorbée ont décidé qu'il n'y avait pas lieu dans ce contexte spécifique d'établir un rapport d'échange et de rémunérer les actionnaires de la Société Absorbée par la création et la remise à ces derniers de nouvelles actions de la Société Absorbante en contrepartie des actions de la Société

Absorbée à annuler, mais de réaliser la fusion purement et simplement moyennant transfert à la Société Absorbante de l'ensemble des actifs et passifs de la Société Absorbée, sans exception ni réserve.

Le projet de fusion établi par le conseil d'administration de la Société Absorbante et celui de la Société Absorbée, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1481 du 10 juin 2014, mentionne que la fusion est réalisée sur base de la situation comptable arrêtée au 28 février 2014.

En outre, il n'a pas été établi de rapport du conseil d'administration tel que prévu à l'article 265 (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ci-après dénommée "LSC", ni procédé à l'examen du projet commun de fusion et à l'établissement du rapport d'expert prévu à l'article 266 (1) de ladite loi.

La secrétaire donne lecture des lettres reçues des actionnaires des sociétés participant à la fusion, seuls détenteurs de titres conférant un droit de vote au sein de chacune des sociétés participant à la fusion, concernant leur renonciation à l'établissement du rapport du conseil d'administration ainsi qu'à l'examen du projet commun de fusion et à l'établissement du rapport d'expert, conformément à l'article 265 (3), respectivement à l'article 266 (5), de la LSC.

C) Sont déposés sur le bureau de l'Assemblée à l'intention des actionnaires des exemplaires des documents prescrits par l'article 267 de la LSC, à savoir:

- le projet de fusion du 20 mai 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1481 du 10 juin 2014;
- les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés qui fusionnent;
- l'état comptable arrêté au 28 février 2014 pour chacune des sociétés qui fusionnent, leurs derniers comptes annuels se rapportant à l'exercice prenant fin le 31 décembre 2013.

Ensuite, Monsieur le Président met aux voix les différentes propositions soumises à l'Assemblée, lesquelles sont toutes adoptées à l'unanimité des voix comme suit:

Première résolution

L'Assemblée constate que le projet de fusion par absorption entre "i.plan by marc gubbini architectes S.A." (la "Société Absorbante") et "i.con by marc gubbini architectes S.A." (la "Société Absorbée") a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1481 du 10 juin 2014.

Ce projet, arrêté par les conseils d'administration des deux sociétés concernées le 20 mai 2014, enregistré à Luxembourg le 5 juin 2014, prévoit l'absorption de "i.con by marc gubbini architectes S.A." par "i.plan by marc gubbini architectes S.A."

Deuxième résolution

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée décide d'approuver le projet de fusion de la Société avec la société "i.plan by marc gubbini architectes S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stümper, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 139081, par absorption de la Société par cette dernière, tel que présenté à l'Assemblée, en considérant toutefois que tous les actifs et tous les passifs de la Société seront transférés sur le plan comptable à la Société Absorbante à compter du 1^{er} janvier 2014.

Plus spécialement, l'Assemblée constate, conformément à ce qui a été précédemment exposé par le Président, qu'étant donné que les actionnaires de la Société Absorbante et de la Société Absorbée sont les mêmes et que les proportions de détention des actions dans la Société Absorbante et dans la Société Absorbée sont les mêmes, il n'y a pas lieu, dans le cadre spécifique de la présente fusion, d'établir un rapport d'échange et de rémunérer les actionnaires de la Société Absorbée par la création et la remise à ces derniers de nouvelles actions de la Société Absorbante en contrepartie des actions de la Société Absorbée à annuler.

Troisième résolution

L'Assemblée constate que la fusion est réalisée entre les parties, entraînant de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment la transmission universelle, tant entre "i.con by marc gubbini architectes S.A." et "i.plan by marc gubbini architectes S.A." qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société à "i.plan by marc gubbini architectes S.A."

Par suite de cette fusion, la Société sera dissoute sans liquidation.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide que les registres et documents de la Société seront conservés au siège de la Société Absorbante pendant la durée légale.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de soumettre toutes les résolutions qui précèdent à la condition résolutoire du refus d'approbation de la fusion dans les mêmes termes par l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante.

Certification

Le notaire instrumentant certifie et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent cinquante euros.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. FELGEN, M. GUBBINI, R. MORIS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2014. LAC/2014/33599. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107289/128.

(140128757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Mallinckrodt Securitization S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 188.808.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of July.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mallinckrodt International Finance S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B172865 (the Shareholder),

duly represented by Cyrielle Thel, avocat, with professional address at 33 avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Mallinckrodt Securitization S.à r.l." (the Company) qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended (the Securitisation Act 2004).

Art. 2. Corporate object. The corporate purpose of the Company is, within the limits of the Securitisation Act 2004, to carry out the securitisation of receivables owned by any of Mallinckrodt LLC, Cadence Pharmaceuticals, Inc., Liebel Flarsheim Company LLC or any other company designated the Company (collectively, the Originators), provided that such designations are made in accordance with the contractual obligations of the Company, in each instance arising in connection with the sale of goods that have been or are to be sold or for services rendered or to be rendered (the Receivables).

To that effect, the Company may acquire the Receivables from the Originators and issue securities (valeurs mobilières) of any kind (notes, bonds, debentures, shares...) whose value or return is linked to such Receivables. The Company may also, within the limits of the Securitisation Act 2004 and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate object, borrow in any other form and enter into any type of loan agreement or note purchase agreement.

The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may employ any techniques and instruments relating to the securitisation of the Receivables for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any).

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and in accordance with the provisions of the relevant issue documentation of the securities, assign, sell or arrange for the assignment or the sale of the underlying assets and risks which guarantee the rights of the relevant investors.

In general, the Company may carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment the securitisation of the Receivables to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), represented by 200 (two hundred) shares with a nominal value of USD100 (one hundred United States Dollars) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

In any case the requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders.

The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by 12 or more managers. Each manager shall be designated as an A, a B or a C manager. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders.

The sole manager and/or the C managers must be independent from the Mallinkrodt group (including, for the avoidance of doubt, the Company's parent from time to time and any affiliates). The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of either (i) an A manager and a B manager, (ii) an A manager and a C manager, or (iii) a B manager and a C manager, except that in respect of a bankruptcy filing (déclaration de faillite) or similar event the Company shall be bound by the joint signatures of either an A manager or a B manager signing jointly with a C manager.

The sole manager, or in case of plurality of managers, any manager may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, any manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. In case of plurality of managers, a resolution in respect of a bankruptcy filing (déclaration de faillite) or similar event may only be passed if at least one C manager voted in favour of such resolution.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or e-mail, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened jointly by any two managers. This notice may be waived if all the managers are present or represented and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions circulated to the managers and signed by each and every manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's financial year starts on the day following the last Friday of the month of September and ends on the last Friday of the month of September of the following year.

Art. 17. Financial statements. Each year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital.

The general meeting of the shareholders must decide at the latest on the last Luxembourg business day of each financial year to distribute to the shareholder or, as the case may be, shareholders of the Company, all remaining distributable annual profits (if any) realised by the Company during such financial year. The general meeting of the shareholder or, as the case may be, shareholders must thereafter approve the final amount of such distribution as soon as the annual accounts for the relevant financial year are made available to the general meeting of the shareholder or, as the case may be, shareholders by the sole manager and, in case of plurality of managers, by the board of managers.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders.

Art. 20. Statutory auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditor(s) shall be appointed by the manager/board of managers in accordance with the Securitisation Act 2004. The manager/board of managers will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 21. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any investor in, and any creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (each, a Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company.

Art. 22. Subordination. Any claims which the shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Company or any investors in the Company may have.

The investors accept and acknowledge that their rights may be subordinated to the rights of other investors and/or creditors of the Company.

Art. 23. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act and the Securitisation Act 2004 for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the 200 (two hundred) shares have been subscribed and paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash, so that the sum of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) paid by the prenamed shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 26 September 2014.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,500.-.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the Shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at 4 (four), 2 A managers, 1 B manager and 1 C manager;

2. (i) the following persons are appointed as A managers for an unlimited period:

Alan Catterson, with professional address at Badstrasse 5, 8212 Neuhausen am Rheinfall, Switzerland;

John Einwalter, with professional address at 675 McDonnell Boulevard - Hazelwood, MO 63042, United States of America; and

(ii) the following person is appointed as a B manager for an unlimited period:

Marie Dhersin Luporsi, with professional address at 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg;

(iii) the following person is appointed as a C manager for an unlimited period:

Manfred Schneider, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

3. the address of the registered office of the Company is set at 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatorzième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Mallinckrodt International Finance S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B172865 (l'Associé),

dûment représentée par Cyrielle Thel, avocat, dont l'adresse professionnelle est au 33 avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Mallinckrodt Securitization S.à r.l." (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est, dans les limites des dispositions de la Loi sur la Titrisation de 2004, de procéder à toutes opérations de titrisation des créances relatives aux ventes de bien conclues ou à conclure ou aux prestations de services réalisées ou à réaliser (les Créances) détenues par Mallinckrodt LLC, Cadence Pharmaceuticals, Inc., Liebel Flarsheim Company LLC ou toute autre société désignée par la Société (ensemble, les Initiateurs), sous réserve que de telles désignations soient faites conformément aux obligations contractuelles de la Société.

A cet effet, la Société peut acquérir les Créances des Initiateurs et émettre des valeurs mobilières de toute nature (billets, obligations, débentures, actions...) dont la valeur ou le rendement est lié à ces Créances. La Société peut également, dans les limites des dispositions de la Loi sur la Titrisation de 2004 et dans la mesure où cela est nécessaire pour faciliter la réalisation de son objet social, réaliser des emprunts sous toute autre forme et conclure tout type de contrat de prêt ou de contrat d'émission obligataire.

La Société peut prêter des fonds, y compris les produits de tout emprunt et/ou émission de valeurs mobilières, à ses filiales, aux sociétés qui lui sont affiliées ou à toute autre société, dans les limites des dispositions de la Loi sur la Titrisation de 2004 et sous réserve qu'un tel prêt ou qu'un tel emprunt soit relatif aux opérations de titrisation.

La Société peut utiliser toute technique ou tout instrument relatif à la titrisation des Créances pour les besoins de l'efficacité de leur gestion, y compris, de façon non exhaustive, les techniques et instruments de protection conçus contre les risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêt ou contre tout autre risque.

La Société peut, dans les limites des dispositions de la Loi sur la Titrisation de 2004, accorder des garanties et octroyer des sûretés sur ses actifs afin de garantir les obligations qu'elle a supportées pour la titrisation de ses actifs ou au bénéfice des investisseurs (y compris, le cas échéant, leur mandataire ou représentant).

La Société peut, dans les limites des dispositions de la Loi sur la Titrisation de 2004 et conformément aux dispositions de la documentation relative à l'émission de valeurs mobilières, céder, vendre ou prendre des dispositions pour céder ou vendre, les actifs et les risques sous-jacents qui garantissent les droits des investisseurs concernés.

De façon générale, la Société peut procéder à toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile à la réalisation des opérations de titrisation des Créances dans la limite de ce qui est autorisé par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales au Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) représenté par 200 (deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de 100 USD (cent dollars américains) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié par décision de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société, proportionnelle au nombre de parts sociales existantes.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Lorsque la Société n'a qu'un associé unique, les cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les cessions de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doivent être autorisées par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour les cessions de parts sociales entre associés.

Les cessions de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doivent être acceptées par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux associés survivants.

Dans tous les cas, les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société peut acquérir ses propres parts sociales pourvu qu'elle dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes.

L'acquisition et la cession, par la Société, de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts s'appliquent.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, ou de l'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Chaque gérant se voit attribué un pouvoir de signature A, B ou C. Si plusieurs gérants sont désignés, ils forment un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le gérant unique et/ou les gérants ayant un pouvoir de signature C doivent être indépendants du groupe Mallinckrodt (y compris, afin d'écartier tout doute, de la société-mère de la Société ainsi que de toute filiale). Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, préside la réunion du conseil de gérance pour laquelle il a été désigné. Le conseil de gérance désigne un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec son objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société est engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de (i) un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B, (ii) un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature C, ou (iii) un gérant ayant un pouvoir de signature B et un gérant ayant un pouvoir de signature C, sauf dans le cas d'une déclaration de faillite où la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A ou un pouvoir de signature B et d'un gérant ayant un pouvoir de signature C est requise.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant peut déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. En cas de pluralité de gérants, la décision de déposer la déclaration de faillite n'est adoptée que si au moins un gérant détenant un pouvoir de signature C a voté en faveur de cette décision. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance est envoyé à tous les gérants par écrit ou câble, télégramme, télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence. Une réunion du conseil de gérance peut être convoquée conjointement par deux gérants. Si tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir été informés de l'ordre du jour, cette convocation n'est pas nécessaire. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel il est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance sont consignées dans un procès-verbal qui est conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, sont jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions circulées aux gérants et signées par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblée générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tient au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Dès lors que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés peuvent, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre doit être envoyé à chaque associé, et chaque associé vote par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être prises qu'à la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne peut être changée qu'à l'unanimité des associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le jour suivant le dernier vendredi du mois de septembre et se termine le dernier vendredi du mois de septembre de l'année suivante.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et des passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée des associés décide au plus tard le dernier jour ouvrable au Luxembourg de chaque exercice social de distribuer à l'associé ou, le cas échéant, aux associés de la Société, tous les bénéfices annuels distribuables restants (le cas échéant) réalisés par la Société au cours de cet exercice social. L'assemblée de l'associé ou, le cas échéant, des associés devra approuver par la suite le montant définitif de la distribution dès que les comptes annuels de l'exercice social concerné seront mis à la disposition de l'assemblée de l'associé ou, selon le cas, des associés par le gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments. A moins qu'il n'en soit autrement disposé, les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des biens et le paiement des créances de la Société.

Le surplus restant suite à la réalisation des biens et au paiement des créances doit être distribué entre les associés.

Art. 20. Réviseur(s) d'entreprises. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Le ou les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés par le gérant/conseil de gérance conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le gérant/conseil de gérance déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leurs fonctions.

Art. 21. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les actifs de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout investisseur, tout créancier ou associé de la Société ou toute personne qui est lui est contractuellement liée (chacun d'entre eux, une Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société.

Art. 22. Subordination. Toutes les créances que les associés de la Société pourraient avoir à l'encontre la Société (en cette qualité) sont subordonnées aux créances que tout créancier de la Société ou tout investisseur pourraient avoir à l'encontre de la Société.

Les investisseurs acceptent et reconnaissent que leurs droits peuvent être subordonnés aux droits d'autres investisseurs et/ou créanciers de la Société.

Art. 23. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915 et de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Souscription et Libération

Les 200 (deux cents) parts sociales ont été souscrites et libérées par l'Associé à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) payé par l'Associé est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 26 septembre 2014.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 2,500.-.

Assemblée Générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 4 (quatre), 2 gérants ayant un pouvoir de signature A, 1 gérant ayant un pouvoir de signature B et 1 gérant ayant un pouvoir de signature C;
2. (i) les personnes suivantes sont nommées gérantes ayant un pouvoir de signature A pour une durée indéterminée: Alan Catterson, dont l'adresse professionnelle est à Badstrasse 5, 8212 Neuhausen am Rheinfall, Suisse; et

John Einwalter, dont l'adresse professionnelle est à 675 McDonnell Boulevard - Hazelwood, MO 63042, Etats-Unis;

(ii) la personne suivante est nommée gérante ayant un pouvoir de signature B pour une durée indéterminée:

Marie Dhersin Luporsi, dont l'adresse professionnelle est à 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg;

(iii) la personne suivante est nommée gérante ayant un pouvoir de signature C pour une durée indéterminée:

Manfred Schneider, dont l'adresse professionnelle est à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

3. le siège social de la Société est établi au 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Le notaire soussigné, ayant une connaissance personnelle de la langue anglaise, déclare, à la demande de la partie comparante, que le présent acte est rédigé en langue anglaise et traduit à la suite en langue française. A la demande de ladite partie comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la partie comparante, identifiée auprès du notaire par ses prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: C. THEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33666. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107737/435.

(140128614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

i.plan by marc gubbini architectes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 139.081.

L'an deux mille quatorze, le quinzisième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "i.plan by marc gubbini architectes S.A.", établie et ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stümper, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 139081, (la "Société" ou "Société Absorbante"), constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 20 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1576 du 26 juin 2008,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Tom METZLER:

- en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2060 du 26 août 2008; et

- en date du 14 juin juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1596 du 5 août 2010.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Tom FELGEN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Le Président désigne Monsieur Marc GUBBINI, architecte, demeurant à L-3376 Leudelange, 40, Domaine Op Hals, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur René MORIS, conseil fiscal, né le 22 mars 1948 à Luxembourg, demeurant à L-1941 Luxembourg, 279, route de Longwy, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que les sept cents (700) actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation du projet de fusion par absorption entre "i.plan by marc gubbini architectes S.A." et "i.con by marc gubbini architectes S.A.";

2. Décision de procéder à la fusion par absorption de "i.con by marc gubbini architectes S.A." par "i.plan by marc gubbini architectes S.A.";

3. Constatation de la réalisation de la fusion et de ses effets;

4. Pouvoirs à conférer afin de faire acter le transfert effectif des actifs de la société "i.con by marc gubbini architectes S.A." en faveur de "i.plan by marc gubbini architectes S.A." suite et par effet de l'opération de fusion;

5. Divers.

B) Dans le cadre de cette opération de fusion, Monsieur le Président informe l'Assemblée que les actionnaires de la Société Absorbante et de la société absorbée (la "Société Absorbée") sont les mêmes et que les proportions de détention des actions dans la Société Absorbante et dans la Société Absorbée sont également les mêmes. De plus, le conseil d'administration de la Société Absorbante et celui de la Société Absorbée ont décidé qu'il n'y avait pas lieu dans ce contexte spécifique d'établir un rapport d'échange et de rémunérer les actionnaires de la Société Absorbée par la création et la remise à ces derniers de nouvelles actions de la Société Absorbante en contrepartie des actions de la Société Absorbée à annuler, mais de réaliser la fusion purement et simplement moyennant transfert à la Société Absorbante de l'ensemble des actifs et passifs de la Société Absorbée, sans exception ni réserve.

Le projet de fusion établi par le conseil d'administration de la Société Absorbante et celui de la Société Absorbée, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1481 du 10 juin 2014, mentionne que la fusion est réalisée sur base de la situation comptable arrêtée au 28 février 2014.

En outre, il n'a pas été établi de rapport du conseil d'administration tel que prévu à l'article 265 (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ci-après dénommée "LSC", ni procédé à l'examen du projet commun de fusion et à l'établissement du rapport d'expert prévu à l'article 266 (1) de ladite loi.

La secrétaire donne lecture des lettres reçues des actionnaires des sociétés participant à la fusion, seuls détenteurs de titres conférant un droit de vote au sein de chacune des sociétés participant à la fusion, concernant leur renonciation à l'établissement du rapport du conseil d'administration ainsi qu'à l'examen du projet commun de fusion et à l'établissement du rapport d'expert, conformément à l'article 265 (3), respectivement à l'article 266 (5), de la LSC.

C) Sont déposés sur le bureau de l'Assemblée à l'intention des actionnaires des exemplaires des documents prescrits par l'article 267 de la LSC, à savoir:

- le projet de fusion du 20 mai 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1481 du 10 juin 2014;

- les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés qui fusionnent;

- l'état comptable arrêté au 28 février 2014 pour chacune des sociétés qui fusionnent, leurs derniers comptes annuels se rapportant à l'exercice prenant fin le 31 décembre 2013.

Ensuite, Monsieur le Président met aux voix les différentes propositions soumises à l'Assemblée, lesquelles sont toutes adoptées à l'unanimité des voix comme suit:

Première résolution

L'Assemblée constate que le projet de fusion par absorption entre "i.plan by marc gubbini architectes S.A." (la "Société Absorbante") et "i.con by marc gubbini architectes S.A." (la "Société Absorbée") a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1481 du 10 juin 2014.

Ce projet, arrêté par les conseils d'administration des deux sociétés concernées le 20 mai 2014, enregistré à Luxembourg le 5 juin 2014, prévoit l'absorption de "i.con by marc gubbini architectes S.A." par "i.plan by marc gubbini architectes S.A.".

Deuxième résolution

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée décide d'approuver le projet de fusion de la Société avec la société "i.con by marc gubbini architectes S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stümper, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 139083, par absorption de cette dernière, tel que présenté à l'Assemblée, en considérant toutefois que tous les actifs et tous les passifs de la Société Absorbée seront transférés sur le plan comptable à la Société Absorbante à compter du 1^{er} janvier 2014.

Plus spécialement, l'Assemblée constate, conformément à ce qui a été précédemment exposé par le Président, qu'étant donné que les actionnaires de la Société Absorbante et de la Société Absorbée sont les mêmes et que les proportions de détention des actions dans la Société Absorbante et dans la Société Absorbée sont les mêmes, il n'y a pas lieu, dans le cadre spécifique de la présente fusion, d'établir un rapport d'échange et de rémunérer les actionnaires de la Société Absorbée par la création et la remise à ces derniers de nouvelles actions de la Société Absorbante en contrepartie des actions de la Société Absorbée à annuler.

Troisième résolution

L'Assemblée constate que l'assemblée générale extraordinaire de la société "i.con by marc gubbini architectes S.A.", pré-désignée, a approuvé le projet de fusion dans les mêmes termes et que dès lors la fusion est réalisée entre les parties, entraînant de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante et la dissolution de la Société Absorbée.

En outre, l'Assemblée générale constate que les actifs de la Société Absorbée transférés à la Société Absorbante par effet de la fusion comprennent notamment:

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition des présentes, afin d'intervenir au nom et pour le compte de la Société afin d'accomplir toutes formalités et de signer tous actes et/ou documents qui s'avéreront utiles ou nécessaires en vue de faire acter le transfert effectif des actifs de la société "i.con by marc gubbini architectes S.A." en faveur de "i.plan by marc gubbini architectes S.A." suite et par effet de l'opération de fusion ci-avant mentionnée.

Certification

Le notaire instrumentant certifie et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cent cinquante euros.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. FELGEN, M. GUBBINI, R. MORIS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2014. LAC/2014/33600. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107290/128.

(140128768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Matrix German Portfolio No. 1 Frankfurt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.358.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty second day of July,

Before Us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Matrix EPH S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered seat at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 117.647, (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Me Andrea Carstouy lawyer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 18 July 2014, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Matrix German Portfolio No. 1 Frankfurt S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated

under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, of 19 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1640 of 30 August 2006, with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.358, (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer on 20 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 13 May 2014, number 1210.

The appearing party declared to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To approve the merger by absorption of Stadt Center Düren Verwaltungs GmbH, a German limited liability company (GmbH), with business seat in Frankfurt am Main, Am Weingarten 25, 60487 Frankfurt am Main, registered with the commercial register at the local court of Frankfurt am Main under HRB 76299, ("SCDV") by the Company with effect as of 1 December 2013, at 00:00 AM (the "Merger").

2. To approve the terms of the proposal for a merger by absorption of SCDV by the Company established pursuant to article 261 and seq of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 as amended from time to time (the "1915 Law"), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 28 May 2014, number 1369 (the "Merger Proposal").

3. To waive, pursuant to article 266 paragraph 5 of the 1915 Law, the report of the independent expert foreseen by article 266 paragraph 1 of the 1915 Law.

4. To grant all powers to the board of managers of the Company and to the undersigned notary to carry out, in accordance with the provisions of article 273 of the 1915 Law, publicity measures and all other steps required by the 1915 Law.

5. To acknowledge the effective date of the Merger as being on 1 December 2013, at 00:00 AM.

6. Miscellaneous.

The appearing party, represented as stated above, in its capacity as Sole Shareholder of the Company then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the Merger with effect as of 1 December 2013, at 00:00 AM..

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the Merger Proposal established pursuant to article 261 of the 1915 Law and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 28 May 2014, under number 1369.

The Sole Shareholder acknowledged that the relevant documents referred to in article 267 of the 1915 Law, i.e. (i) the Merger Proposal, (ii) the annual accounts and the management reports of the merging companies for the last three financial years and (iii) the accounting statements drawn up as a date which must not be earlier than the first day of the third month preceding the date of the Merger Proposal, if the last annual accounts relate to a financial year which ended more than six months before that date, were made available for inspection by the Sole Shareholder at the registered office of the Company at least one month before the date of the present resolutions.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to waive, pursuant to article 266 paragraph 5 of the 1915 Law, the report of the independent expert foreseen by article 266 paragraph 1 of the 1915 Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to grant all powers to the board of managers of the Company and to any employee of the undersigned notary to carry out, in accordance with the provisions of article 273 of the 1915 Law, publicity measures and all other steps required by the 1915 Law.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to acknowledge the effective date of the Merger as being on 1 December 2013, at 00:00 AM..

The Sole Shareholder also acknowledged that the transactions of SCDV shall, from a bookkeeping point of view, considered as being done on behalf of the Company as from 1 December 2013.

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately five thousand euro (EUR 5,000).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the representative of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French texts, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois de juillet,
par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

Matrix EPH S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.647, ("Associé Unique"),

représentée par Me Andrea Carstoiu, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 18 juillet 2014, qui, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, est annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare qu'elle détient actuellement la totalité des parts sociales émises par Matrix German Portfolio No. 1 Frankfurt S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch, du 19 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1640 du 30 août 2006, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117.358, (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer le 20 décembre 2013, et publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 13 mai 2014, numéro 1210.

La partie comparante reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approuver la fusion par absorption de Stadt Center Düren Verwaltungs GmbH, une société à responsabilité limitée (GmbH) de droit allemand dont le siège social est à Francfort-sur-le-Main, au 25, Weingarten, 60487 Francfort-sur-le-Main, enregistrée au registre du commerce de Francfort-sur-le-Main sous le numéro HRB 76299, ("SCDV") par la Société avec effet au 1 décembre 2013, à 00.00 AM (la "Fusion").

2. Approuver les termes du projet de fusion par absorption de SCDV par la Société établi conformément à l'article 261 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 ainsi que modifiée (la "Loi de 1915"), publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 mai 2014, numéro 1369 (le "Projet de Fusion").

3. Renoncer, conformément à l'article 266 paragraphe 5 de la Loi de 1915, au rapport d'un expert indépendant visé par l'article 266 paragraphe 1 de la Loi de 1915.

4. Accorder tous les pouvoirs au conseil de gérance de la Société et au notaire soussigné pour réaliser, conformément aux dispositions de l'article 273 de la Loi de 1915, les mesures de publicité et toutes les autres mesures requises par la Loi de 1915.

5. Reconnaître la date effective de la Fusion comme étant le 1^{er} décembre 2013, à 00:00 AM.

6. Divers.

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, en sa capacité d'Actionnaire Unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'approuver la Fusion avec effet au 1^{er} décembre 2013, à 00:00 A.M..

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'approuver le Projet de Fusion établi conformément à l'article 261 et suivant de la Loi de 1915 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 28 mai 2014, sous le numéro 1369.

L'Associé Unique a reconnu que les documents pertinents faisant référence à l'article 267 de la Loi de 1915, notamment (i) le Projet de Fusion, (ii) les comptes annuels et les rapports de gestion des trois dernières exercices des sociétés qui fusionnent et (iii) l'état comptable arrêté à une date qui ne doit pas être antérieure au premier jour du troisième mois précédant la date du Projet de Fusion, au cas où les derniers comptes annuels se rapportent à un exercice dont la fin est antérieure de plus de six mois à cette date; ont été mis à disposition pour être examinés par l'Actionnaire Unique au siège social de la Société au moins un mois avant la date des présentes résolutions.

Troisième résolution

L'Actionnaire unique a décidé de renoncer, conformément à l'article 266 paragraphe 5 de la Loi de 1915, au rapport d'un expert indépendant visé par l'article 266 paragraphe 1 de la Loi de 1915.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'accorder les pleins pouvoirs au conseil d'administration de la Société et au notaire soussigné pour réaliser, conformément aux dispositions de l'article 273 de la Loi de 1915, les mesures de publicités et toutes les autres mesures requises par la Loi de 1915.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de reconnaître la date effective de la Fusion comme étant le 1^{er} décembre 2013, à 00:00 A.M..

L'Associé Unique reconnaît également que les transactions de SCDV sont, d'un point de vue comptable, considérées comme étant effectuées au nom de la Société à partir du 1^{er} décembre 2013.

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite du présent acte notarié sont estimés approximativement à cinq mille euros (EUR 5.000).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présents.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande du représentant de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. À la demande du représentant de la partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: A. Carstou, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 23 juillet 2014. REM/2014/1597. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108681/150.

(140129218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 27.900.

In the year two thousand fourteen, on the eleventh day of July,

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

JPMorgan Asset Management Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée under the law of Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 36308, here represented by Mrs. Pam Steinfeldt-Kristensen, with professional address in L - 2633 Senningerberg, 6H route de Trèves, by virtue of a power of attorney executed under private seal on 11 July 2014 in Senningerberg, which will remain attached to the present deed for the purpose of registration,

Acting as sole shareholder (the "Sole shareholder") of "JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 27900, having its registered office in Senningerberg, 6, route de Trèves, incorporated by a notarial deed on April 20, 1988, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 183 of July 6, 1988 (the "Company").

The said Sole Shareholder represented as stated hereabove declared the following:

On 30 June 2014, the undersigned notary has enacted, under number 47.816 of his record, an extraordinary general meeting of the shareholders of JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l., prenamed.

The said deed has been filed with the Luxembourg authorities on 30 June 2014 under the reference LAC/2014/30074 and registered with the Luxembourg trade and companies register on 7 July 2014 under the reference L140114927 (the Deed).

The appearing party, hereby declares IN COMPLEMENT TO the Deed:

- that the Deed was enacted on 30 June 2014 on basis of a CSSF's verbal agreement and without mentioning the date on which the resolutions should take effect.
- that the CSSF confirmed its approval on 7 July 2014 thereby validating the Deed enacted on 30 June 2014.
- that the Sole Shareholder decides that all the Sole Shareholder's resolutions taken within the framework of the Deed took effect from 1st July 2014.

Furthermore, he has noted a typing error to the second and third lines of the French version of the Deed and requests the rectification of the two lines as follows: "Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg".

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about four hundred euros (EUR 400.-).

The appearing person, acting in the above stated capacity does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by an English version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le onzième jour du mois de juillet.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

JPMorgan Asset Management Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité de droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 36308, ici représentée par Madame Pam Steinfeldt-Kristensen, avec adresse professionnelle à L - 2633 Senningerberg, 6H route de Trèves, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 juillet 2014 à Senningerberg, qui restera annexée aux présentes pour être soumise aux formalités d'enregistrement,

Agissant en qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée «JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.», inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 27900, ayant son siège social à Senningerberg, 6, route de Trèves, constituée par acte notarié le 20 avril 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 183 du 6 juillet 1988 (la «Société»).

Lequel Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a exposé ce qui suit:

En date du 30 juin 2014, le notaire soussigné a reçu, sous le numéro 47.816 de son répertoire, un acte d'assemblée générale extraordinaire des associés de JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l., précitée.

Ledit acte a été enregistré à Luxembourg le 30 juin 2014 sous la relation: LAC/2014/30074 et déposé au registre de commerce le 7 juillet 2014 sous la référence L140114927 (l'Acte).

Or le requérant par les présentes déclare COMPLEMENTAIREMENT à l'Acte que:

- l'Acte avait été passé en date du 30 juin 2014, sur base de l'accord verbal de la CSSF et sans mentionner de date de prise d'effet.

- la CSSF a confirmé son accord en date du 7 juillet 2014 validant ainsi l'Acte passé en date du 30 juin 2014.

- l'Associé Unique déclare vouloir donner effet au 1^{er} juillet 2014 à toutes les résolutions prises par l'Associé Unique dans le cadre de l'Acte.

Par ailleurs, il déclare avoir constaté une erreur matérielle de dactylographie à la deuxième et troisième ligne de la version française de l'Acte et requérir la rectification de ces deux lignes comme suit: «Par-devant Nous, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à quatre cents euros (EUR 400.-).

Pouvoirs

La personne comparante es qualité qu'elle agit donne par la présente pouvoir à tout clerk et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante es qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pam Steinfeldt-Kristensen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 juillet 2014. LAC / 2014 / 33180. Reçu 12.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108606/91.

(140130233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 27.900.

In the year two thousand fourteen, on the thirtieth day of June,

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

JPMorgan Asset Management Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée under the law of Grand-Duchy of Luxembourg with its registered office at 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 36308,

here represented by Mrs. Pam Steinfeldt-Kristensen, with professional address in L - 2633 Senningerberg, 6H route de Trèves, by virtue of a power of attorney executed under private seal.

which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that JPMorgan Asset Management Holdings (Luxembourg) S.à r.l., prenamed (the "Sole Shareholder") is the sole shareholder of "JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 27900, having its registered office in Senningerberg, 6, route de Trèves, incorporated by a notarial deed on April 20, 1988, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 183 of July 6, 1988 (the "Company").

- that the Company's articles of incorporation were modified for the last time pursuant to a deed of the notary Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, on 7 October 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2704 of 6 November 2008.

- that the Company's share capital is set at ten million euro (EUR 10,000,000) divided into two hundred and fifty thousand (250,000) shares of forty euro (EUR 40) each.

- that the agenda is as follows:

- To modify the Company's corporate object and subsequently article 2 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth be read as follows: "The object of the Company is:

1. the management of Luxembourg and foreign undertakings for collective investment in transferable securities ("UCITS") authorised according to EU Directive 2009/65/EC and the additional management of other Luxembourg and foreign undertakings for collective investment ("UCIs"), in accordance with Article 101(2) and Annex II of the Luxembourg Law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (the "2010 Law"); and

2. the performance, for Luxembourg and foreign alternative investment funds ("AIFs") as defined in Article 1(39) of the Luxembourg Law of 12 July 2013 relating to alternative investment managers (the "2013 Law") of management, administration and marketing functions and other activities related to the assets of AIFs in accordance with Article 5(2) and Annex I of the 2013 Law; and

3. the performance of the function of management company within the meaning of the 2010 Law for common funds, investment companies with variable share capital and investment companies with fixed share capital established in Luxembourg and that do not qualify as AIFs or UCITS.

The Company, where it provides services to the investment funds, undertakings and vehicles set out in 1, 2 and 3 above, may also provide the above mentioned management, administration and marketing functions to the subsidiaries of the investment vehicles set out in section 1, 2 and 3 above and/or it may carry out domiciliation and administrative services, including but not limited to the receipt, holding and transmission of client monies, acting as a nominee on behalf

of investors, paying agency services and acting as a fund representative to the fullest extent permitted by the 2010 Law, the 2013 Law and any other applicable laws and regulations.

The Company may provide temporary financing (such as for contractual settlement purposes from the collection/subscription-redemption accounts, in connection with error correction) or guarantees to/for the investment vehicles set out in section 1, 2 and 3 above to which it provides services.

The Company may also provide administration, marketing and management functions to pension funds, securitisation undertakings, investment companies in capital risk and other investment vehicles and any other services as accepted by the Luxembourg supervisory authority from time to time.

The Company may perform permitted activities outside of Luxembourg through the free provision of services and/or through the opening of subsidiaries, branches or representative offices.

The Company may carry out any other activity deemed useful or expedient for the accomplishment and development of its object remaining however within the limitations of but to the fullest extent permitted by chapter 15 of the 2010 Law, the 2013 Law and any other law for which it is permitted by the Luxembourg supervisory authority to conduct its business activities.”

- To restate the articles of incorporation of the Company including articles 1, 2 (social object), 4, 5, 9, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 20 and 21.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove and representing the whole corporate capital then took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to amend the social object of the Company. As a consequence, article 2 of the Articles of Incorporation of the Company has been modified as follows:

“ **Art. 2.** The object of the Company is:

1. the management of Luxembourg and foreign undertakings for collective investment in transferable securities (“UCITS”) authorised according to EU Directive 2009/65/EC and the additional management of other Luxembourg and foreign undertakings for collective investment (“UCIs”), in accordance with Article 101(2) and Annex II of the Luxembourg Law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (the “2010 Law”); and

2. the performance, for Luxembourg and foreign alternative investment funds (“AIFs”) as defined in Article 1(39) of the Luxembourg Law of 12 July 2013 relating to alternative investment managers (the “2013 Law”) of management, administration and marketing functions and other activities related to the assets of AIFs in accordance with Article 5(2) and Annex I of the 2013 Law; and

3. the performance of the function of management company within the meaning of the 2010 Law for common funds, investment companies with variable share capital and investment companies with fixed share capital established in Luxembourg and that do not qualify as AIFs or UCITS.

The Company, where it provides services to the investment funds, undertakings and vehicles set out in 1, 2 and 3 above, may also provide the above mentioned management, administration and marketing functions to the subsidiaries of the investment vehicles set out in section 1, 2 and 3 above and/or it may carry out domiciliation and administrative services, including but not limited to the receipt, holding and transmission of client monies, acting as a nominee on behalf of investors, paying agency services and acting as a fund representative to the fullest extent permitted by the 2010 Law, the 2013 Law and any other applicable laws and regulations.

The Company may provide temporary financing (such as for contractual settlement purposes from the collection/subscription-redemption accounts, in connection with error correction) or guarantees to/for the investment vehicles set out in section 1, 2 and 3 above to which it provides services.

The Company may also provide administration, marketing and management functions to pension funds, securitisation undertakings, investment companies in capital risk and other investment vehicles and any other services as accepted by the Luxembourg supervisory authority from time to time.

The Company may perform permitted activities outside of Luxembourg through the free provision of services and/or through the opening of subsidiaries, branches or representative offices.

The Company may carry out any other activity deemed useful or expedient for the accomplishment and development of its object remaining however within the limitations of but to the fullest extent permitted by chapter 15 of the 2010 Law, the 2013 Law and any other law for which it is permitted by the Luxembourg supervisory authority to conduct its business activities.”

Second resolution

The sole shareholder decides to restate the articles of incorporation of the Company including articles 1, 2 (social object), 4, 5, 9, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 20 and 21.

The Company’s articles of incorporation shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1.** The Company is a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by these articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. The object of the Company is:

1. the management of Luxembourg and foreign undertakings for collective investment in transferable securities ("UCITS") authorised according to EU Directive 2009/65/EC and the additional management of other Luxembourg and foreign undertakings for collective investment ("UCIs"), in accordance with Article 101(2) and Annex II of the Luxembourg Law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (the "2010 Law"); and

2. the performance, for Luxembourg and foreign alternative investment funds ("AIFs") as defined in Article 1(39) of the Luxembourg Law of 12 July 2013 relating to alternative investment managers (the "2013 Law") of management, administration and marketing functions and other activities related to the assets of AIFs in accordance with Article 5(2) and Annex I of the 2013 Law; and

3. the performance of the function of management company within the meaning of the 2010 Law for common funds, investment companies with variable share capital and investment companies with fixed share capital established in Luxembourg and that do not qualify as AIFs or UCITS.

The Company, where it provides services to the investment funds, undertakings and vehicles set out in 1, 2 and 3 above, may also provide the above mentioned management, administration and marketing functions to the subsidiaries of the investment vehicles set out in section 1, 2 and 3 above and/or it may carry out domiciliation and administrative services, including but not limited to the receipt, holding and transmission of client monies, acting as a nominee on behalf of investors, paying agency services and acting as a fund representative to the fullest extent permitted by the 2010 Law, the 2013 Law and any other applicable laws and regulations.

The Company may provide temporary financing (such as for contractual settlement purposes from the collection/subscription-redemption accounts, in connection with error correction) or guarantees to/for the investment vehicles set out in section 1, 2 and 3 above to which it provides services.

The Company may also provide administration, marketing and management functions to pension funds, securitisation undertakings, investment companies in capital risk and other investment vehicles and any other services as accepted by the Luxembourg supervisory authority from time to time.

The Company may perform permitted activities outside of Luxembourg through the free provision of services and/or through the opening of subsidiaries, branches or representative offices.

The Company may carry out any other activity deemed useful or expedient for the accomplishment and development of its object remaining however within the limitations of but to the fullest extent permitted by chapter 15 of the 2010 Law, the 2013 Law and any other law for which it is permitted by the Luxembourg supervisory authority to conduct its business activities.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is named "JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l." (the "Company").

Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg in the municipality of Niederanven.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers. If and only to the extent permitted by Luxembourg laws and regulations, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may also transfer the registered office of the Company to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at ten million euro (10,000,000.-EUR) divided in two hundred and fifty thousand (250,000) shares (the "Shares") of forty euro (40.-EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the general meeting of shareholders, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each Share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Shares are indivisible; only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. The Shares may be transferred only pursuant to the requirements of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is administered by at least one manager, who is designated by the shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The powers of each manager and the duration of his/her mandate are determined by the shareholders. Managers may be revoked at any time by decision of the shareholders.

Towards third parties, the Company is in all circumstances bound by the signature of one manager or as specified in the Company's authority manual.

The board of managers may choose from among its members a chairman. The board of managers shall meet upon call by the chairman (if appointed), or one manager, at the place indicated in the notice of meeting.

The board of managers from time to time will appoint officers considered necessary for the operation and management of the Company. More specifically, in accordance with the requirements of article 102 (1) (c) of the 2010 Law and the 2013 Law, the managers will appoint at least two officers known as "conducting persons" or "dirigeants" and such designated committees to effectively conduct the business of the Company. The designated committees may not bind the Company towards third parties. Any such appointment may be revoked at any time by the managers. Officers or members of the designated committees need not be managers or shareholders of the Company. The officers and the members of the designated committees appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the managers.

Convening notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers, in writing or by e-mail or facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such notice, at least twenty-four hours in advance of the hour set forth for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by e-mail or by facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such consent of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his/her proxy in writing or by e-mail or by facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such appointment.

The quorum of the board shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office. Decisions will be taken by majority of the votes of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

The minutes of the board meetings are signed by the chairman of the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another.

A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers who participate in the proceedings of a meeting by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

Resolutions taken will be validated at the next board meeting.

A written decision signed by all the managers is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held. Such a decision can be stated in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

Art. 13. The managers and officers of the Company shall undertake to carry out their functions with loyalty and integrity. They shall, pursuant to applicable laws and regulations and the procedures of the Company use their best judgment in order to avoid, resolve or manage any potential conflicts of interest.

Without prejudice of the above, no contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, manager, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any manager or officer of the Company who serves as a director, manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by the sole reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager or officer shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term "personal interest" as used in the preceding sentence shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the JPMorgan Chase & Co Group of companies or such other company or entity as may from time to time be determined by the board of managers in its discretion.

The manager or the managers (as the case may be) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his/her heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him/her in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she may be entitled.

Art. 14. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by the Law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice in the forms provided by law at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective between parties upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting of shareholders shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the issued share capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of the Articles are taken by a majority of the shareholders representing at least three quarters of the issued share capital and decisions to change the nationality of the Company are to be taken by shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 15. The financial year starts on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 16. At the end of each financial year, the accounts of the Company are issued by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

Each shareholder may inspect such accounts at the registered office.

The audit of the annual accounting documents of the Company shall be entrusted to an approved statutory auditor ("réviseur d'entreprises agréé"). The approved statutory auditor shall be appointed by the shareholders. The approved statutory auditor in office may be removed by the shareholders. The approved statutory auditor shall remain in office until his successor is appointed.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and other expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10 %) of the issued share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. The shareholders are authorised to proceed, as often as they deem it appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends. The payment of interim dividends will be recommended by the board of managers and will be subject to three (3) conditions; a) the shareholders may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; b) the date of the interim accounts may not be older than two (2) months at the date of the relevant shareholders' decision; and c) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficiently distributable profits exist.

Distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 19. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the Law; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the Law are applicable.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law, the 2010 Law and the 2013 Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about two thousand Euro (EUR 2,000).

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

JPMorgan Asset Management Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité de droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 36308,

Ici représentée par Madame Pam Steinfeldt-Kristensen, avec adresse professionnelle à L - 2633 Senningerberg, 6H route de Trèves, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que JPMorgan Asset Management Holdings (Luxembourg) S.à r.l., précitée (l'«Associé Unique») est le seul associé de la société à responsabilité limitée «JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.», inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 27900, ayant son siège social à Senningerberg, 6, route de Trèves, constituée par acte notarié le 20 avril 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 183 du 6 juillet 1988 (la «Société»).

- que les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, le 7 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2704 du 6 novembre 2008.

- que l'ordre du jour est le suivant:

- Modification de l'objet social de la Société et en conséquence, l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: «L'objet social de la Société est:

1. la gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM») luxembourgeois et étrangers autorisés conformément à la Directive 2009/65/CE de l'Union européenne ainsi que la gestion d'autres organismes de placement collectif («OPC») luxembourgeois et étrangers, conformément à l'Article 101(2) et à l'Annexe II de la Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»); et

2. l'exercice, pour des fonds d'investissement alternatifs («FIA») luxembourgeois et étrangers, tels que définis à l'Article 1(39) de la Loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «Loi de 2013»), de fonctions de gestion, d'administration et de commercialisation ainsi que d'autres activités liées aux actifs des FIA, conformément à l'Article 5(2) et à l'Annexe 1 de la Loi de 2013; et

3. l'exercice de la fonction de société de gestion au sens de la Loi de 2010 pour des fonds communs de placement, des sociétés d'investissement à capital variable et des sociétés d'investissement à capital fixe établis au Luxembourg et qui ne répondent pas aux critères des FIA ou des OPCVM.

Lorsqu'elle fournit des services aux fonds d'investissement, organismes et véhicules définis aux points 1, 2 et 3 ci-dessus, la Société peut également exercer les fonctions de gestion, d'administration et de commercialisation susmentionnées pour les filiales des véhicules d'investissement cités aux sections 1, 2 et 3 ci-dessus et/ou fournir des services de domiciliation et administratifs, y compris notamment, la réception, la détention et la transmission de fonds de clients, l'exercice de la fonction de nommée pour le compte d'investisseurs, l'exécution de services d'agent payeur et de représentant du fonds dans toute la mesure permise par la Loi de 2010, la Loi de 2013 et toute autre loi ou réglementation applicable.

La Société peut octroyer un financement temporaire (par exemple pour les besoins du règlement contractuel à partir de comptes de recouvrement/souscription-rachat, dans le cadre de la correction d'erreurs) ou des garanties aux/pour les véhicules d'investissement décrits aux sections 1, 2 et 3 ci-dessus, auxquels elle fournit des services.

La Société peut également exercer des fonctions d'administration, de commercialisation et de gestion pour des fonds de pension, organismes de titrisation, sociétés d'investissement en capital-risque et autres véhicules d'investissement ainsi que fournir tout autre service, tel qu'accepté par l'autorité de supervision luxembourgeoise en tant que de besoin.

La Société peut effectuer des activités autorisées en dehors du Luxembourg par le biais de la fourniture gratuite des services et/ou en établissant des filiales, succursales ou bureaux de représentation.

La Société peut exercer toute activité jugée utile ou opportune pour l'accomplissement et le développement de son objet, tout en restant, cependant, dans les limites, mais dans toute la mesure permise par le chapitre 15 de la Loi de 2010, la Loi de 2013 et toute autre loi au titre de laquelle l'exercice de ses activités commerciales est autorisé par l'autorité de surveillance luxembourgeoise.»

- Refonte des statuts de la Société incluant les articles 1, 2 (objet social), 4, 5, 9, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 20 et 21.

L'Associé Unique représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société. En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** L'objet social de la Société est:

1. la gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM») luxembourgeois et étrangers autorisés conformément à la Directive 2009/65/CE de l'Union européenne ainsi que la gestion d'autres organismes de placement collectif («OPC») luxembourgeois et étrangers, conformément à l'Article 101(2) et à l'Annexe II de la Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»); et

2. l'exercice, pour des fonds d'investissement alternatifs («FIA») luxembourgeois et étrangers, tels que définis à l'Article 1(39) de la Loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «Loi de 2013»), de fonctions de gestion, d'administration et de commercialisation ainsi que d'autres activités liées aux actifs des FIA, conformément à l'Article 5(2) et à l'Annexe 1 de la Loi de 2013; et

3. l'exercice de la fonction de société de gestion au sens de la Loi de 2010 pour des fonds communs de placement, des sociétés d'investissement à capital variable et des sociétés d'investissement à capital fixe établis au Luxembourg et qui ne répondent pas aux critères des FIA ou des OPCVM.

Lorsqu'elle fournit des services aux fonds d'investissement, organismes et véhicules définis aux points 1, 2 et 3 ci-dessus, la Société peut également exercer les fonctions de gestion, d'administration et de commercialisation susmentionnées pour les filiales des véhicules d'investissement cités aux sections 1, 2 et 3 ci-dessus et/ou fournir des services de domiciliation et administratifs, y compris notamment, la réception, la détention et la transmission de fonds de clients, l'exercice de la fonction de nommée pour le compte d'investisseurs, l'exécution de services d'agent payeur et de représentant du fonds dans toute la mesure permise par la Loi de 2010, la Loi de 2013 et toute autre loi ou réglementation applicable.

La Société peut octroyer un financement temporaire (par exemple pour les besoins du règlement contractuel à partir de comptes de recouvrement/souscription-rachat, dans le cadre de la correction d'erreurs) ou des garanties aux/pour les véhicules d'investissement décrits aux sections 1, 2 et 3 ci-dessus, auxquels elle fournit des services.

La Société peut également exercer des fonctions d'administration, de commercialisation et de gestion pour des fonds de pension, organismes de titrisation, sociétés d'investissement en capital-risque et autres véhicules d'investissement ainsi que fournir tout autre service, tel qu'accepté par l'autorité de supervision luxembourgeoise en tant que de besoin.

La Société peut effectuer des activités autorisées en dehors du Luxembourg par le biais de la fourniture gratuite des services et/ou en établissant des filiales, succursales ou bureaux de représentation.

La Société peut exercer toute activité jugée utile ou opportune pour l'accomplissement et le développement de son objet, tout en restant, cependant, dans les limites, mais dans toute la mesure permise par le chapitre 15 de la Loi de 2010, la Loi de 2013 et toute autre loi au titre de laquelle l'exercice de ses activités commerciales est autorisé par l'autorité de surveillance luxembourgeoise.»

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de procéder à la refonte des statuts de la Société incluant les articles 1, 2 (objet social), 4, 5, 9, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 20 et 21.

En conséquence, les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** La Société est une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois y relatives, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. L'objet social de la Société est:

4. la gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM») luxembourgeois et étrangers autorisés conformément à la Directive 2009/65/CE de l'Union européenne ainsi que la gestion d'autres organismes de placement collectif («OPC») luxembourgeois et étrangers, conformément à l'Article 101(2) et à l'Annexe II de la Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»); et

5. l'exercice, pour des fonds d'investissement alternatifs («FIA») luxembourgeois et étrangers, tels que définis à l'Article 1(39) de la Loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «Loi

de 2013»), de fonctions de gestion, d'administration et de commercialisation ainsi que d'autres activités liées aux actifs des FIA, conformément à l'Article 5(2) et à l'Annexe 1 de la Loi de 2013; et

6. l'exercice de la fonction de société de gestion au sens de la Loi de 2010 pour des fonds communs de placement, des sociétés d'investissement à capital variable et des sociétés d'investissement à capital fixe établis au Luxembourg et qui ne répondent pas aux critères des FIA ou des OPCVM.

Lorsqu'elle fournit des services aux fonds d'investissement, organismes et véhicules définis aux points 1, 2 et 3 ci-dessus, la Société peut également exercer les fonctions de gestion, d'administration et de commercialisation susmentionnées pour les filiales des véhicules d'investissement cités aux sections 1, 2 et 3 ci-dessus et/ou fournir des services de domiciliation et administratifs, y compris notamment, la réception, la détention et la transmission de fonds de clients, l'exercice de la fonction de nommée pour le compte d'investisseurs, l'exécution de services d'agent payeur et de représentant du fonds dans toute la mesure permise par la Loi de 2010, la Loi de 2013 et toute autre loi ou réglementation applicable.

La Société peut octroyer un financement temporaire (par exemple pour les besoins du règlement contractuel à partir de comptes de recouvrement/souscription-rachat, dans le cadre de la correction d'erreurs) ou des garanties aux/pour les véhicules d'investissement décrits aux sections 1, 2 et 3 ci-dessus, auxquels elle fournit des services.

La Société peut également exercer des fonctions d'administration, de commercialisation et de gestion pour des fonds de pension, organismes de titrisation, sociétés d'investissement en capital-risque et autres véhicules d'investissement ainsi que fournir tout autre service, tel qu'accepté par l'autorité de supervision luxembourgeoise en tant que de besoin.

La Société peut effectuer des activités autorisées en dehors du Luxembourg par le biais de la fourniture gratuite des services et/ou en établissant des filiales, succursales ou bureaux de représentation.

La Société peut exercer toute activité jugée utile ou opportune pour l'accomplissement et le développement de son objet, tout en restant, cependant, dans les limites, mais dans toute la mesure permise par le chapitre 15 de la Loi de 2010, la Loi de 2013 et toute autre loi au titre de laquelle l'exercice de ses activités commerciales est autorisé par l'autorité de surveillance luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est formée pour une période illimitée.

Art. 4. La Société a la dénomination de «JPMorgan Asset Management (Europe) S. à. r.l.» (la «Société»).

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, dans la commune de Niederanven.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Dans les cas prévus par la réglementation et la loi luxembourgeoises, et seulement dans ces cas, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra également transférer le siège social de la Société dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital est fixé à dix millions d'euros (10.000.000.-EUR) divisé en deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales (les "Parts Sociales") de quarante euros (40.-EUR) chacune).

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Les parts sociales ne sont transmissibles que conformément à la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par au moins un gérant qui est nommé par les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de leur mandat sont déterminés par les associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment par décision des associés.

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature d'un gérant de la Société ou comme défini dans la liste de signatures autorisées.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président, (si nommé) ou d'un gérant au lieu spécifié dans l'avis de convocation de la réunion.

Le conseil de gérance nommera de temps en temps des fondés de pouvoir qu'il considère nécessaires au fonctionnement et à la gestion de la Société. Plus spécifiquement, conformément à l'article 102(1) (c) de la Loi de 2010 et à la Loi de 2013, les gérants nommeront au moins deux fondés de pouvoir («dirigeants» ou «délégués à la gestion journalière»)

et tous autres comités de direction pour conduire effectivement l'activité de la Société. De tels comités de direction ne pourront pas engager la Société vis-à-vis des tiers. Une telle nomination peut être révoquée à tout moment par les gérants. Les fondés de pouvoir ou les membres de chaque comité de direction ne doivent pas nécessairement être des gérants ou des associés de la Société. Les fondés de pouvoir ou les membres de chaque comité de direction nommés, à moins que les présents Statuts n'en disposent autrement, auront les pouvoirs et les obligations qui leur seront accordés par les gérants.

L'avis de convocation aux réunions du conseil de gérance devra être transmis à tous les gérants, par écrit, e-mail, fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver l'existence de cet avis, au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, sauf cas d'urgence, dont la nature devra être spécifiée dans l'avis de convocation de la réunion. Les gérants pourront renoncer à recevoir un avis de convocation en donnant leur consentement par écrit ou par e-mail ou fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver le consentement de chaque gérant. Un avis de convocation séparé n'est pas requis pour les réunions tenues aux heures et lieux spécifiés dans un programme adopté antérieurement par résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, e-mail, fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver la nomination d'un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité des membres est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité de vote des gérants présents ou représentés à la réunion. Dans l'hypothèse où lors d'une réunion, le nombre des votes pour et contre une résolution est égal, le président aura un vote prépondérant.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le président du conseil.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance via conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication qui permet aux autres personnes participant à cette réunion d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres participants.

Une réunion peut aussi se tenir uniquement par conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion via un tel moyen de communication sera considérée comme une participation en personne à cette réunion. Les gérants qui participent à une réunion via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Les résolutions prises seront validées lors de la tenue du prochain conseil de gérance.

Une décision prise par écrit signée par tous les gérants constitue une décision adéquate et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être constatée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, chacun de ces documents étant signé par un ou plusieurs des gérants.

Art. 13. Les gérants et fondés de pouvoir de la Société s'engageront à exercer leur fonction avec loyauté et intégrité. Ils mettront tout en oeuvre, en conformité avec les lois applicables, réglementation et procédures de la Société, aux fins d'éviter, résoudre ou gérer tout conflit d'intérêts potentiel.

Sans préjudice de ce qui précède, aucun contrat conclu ou aucune transaction conclue entre la Société et toute autre Société ou entreprise ne pourront être viciés ou invalidés par le seul fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou seraient un administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoir ou employé de telle autre société ou entreprise.

Le gérant ou le fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, gérant, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, pour cette seule raison, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec ce contrat ou ces affaires.

Au cas où un gérant ou fondé de pouvoir a un intérêt personnel dans quelque transaction conclue par la Société, ce gérant ou fondé de pouvoir devra en informer le conseil de gérance et ne pourra ni délibérer ni prendre part au vote concernant cette transaction; rapport devra être fait au sujet de cette transaction et de l'intérêt personnel de ce gérant ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des associés. Le terme "intérêt personnel" utilisé dans la phrase précédente ne s'appliquera pas aux relations ou intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec le groupe JPMorgan Chase & Co ou toute autre Société ou entité déterminée de temps en temps par le conseil de gérance à son entière discrétion.

Le gérant ou les gérants (le cas échéant) n'assume(nt), en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle en relation avec un engagement qu'il(s) a/ont valablement pris au nom de la Société.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toute action, poursuite au procès auquel il aurait été partie en sa qualité de gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et pour lequel il n'aurait pas droit à une indemnisation, à moins qu'il ne soit condamné dans ce cadre, pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseiller juridique que le gérant ou le fondé

de pouvoir n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 14. Les décisions des associés sont prises suivant la forme et les majorités prescrites par la Loi, en assemblées ou, dans la mesure permise par la Loi, par écrit. L'assemblée des associés valablement constituée, ou les résolutions des associés, représenteront l'intégralité de l'actionnariat de la Société.

Les assemblées seront convoquées par des avis dans la forme prescrite par la Loi au moins 8 (huit) jours avant la date de l'assemblée. Lorsque l'intégralité du capital de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte desdites résolutions sera envoyé aux associés à leur adresse inscrite sur le registre des associés tenu par la Société au moins 8 (huit) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions seront effectives, entre parties, dès approbation par la majorité en conformité avec la loi s'agissant des décisions collectives (ou sous réserve du respect des exigences en matière de majorité à la date mentionnée). Des résolutions écrites prises à l'unanimité ne nécessitent pas d'avis préalable.

Sous réserve de dispositions contraires de la loi, lors de toute assemblée générale des associés, les résolutions de l'assemblée générale des associés seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) par envoi recommandé et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Toutefois les résolutions portant sur la modification des statuts seront prises à la majorité des associés représentant au minimum les trois quarts (3/4) du capital social; et les résolutions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Tout associé peut prendre connaissance des comptes au siège social.

Le contrôle des documents comptables annuels de la Société devra être confié à un réviseur d'entreprises agréé. Le réviseur d'entreprises agréé devra être nommé par les associés. Le réviseur d'entreprises agréé en fonction peut être révoqué par les associés. Le réviseur d'entreprises agréé restera en fonction jusqu'à la nomination de son successeur.

Art. 17. Le bénéfice brut de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et autres dépenses, constitue le bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social émis.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Les associés sont autorisés à procéder, aussi souvent qu'ils le jugent nécessaire et à n'importe quel moment de l'année sociale, à la distribution de dividendes intérimaires. Ces distributions de dividendes intérimaires seront proposées par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance et seront soumises aux trois (3) conditions suivantes: a) les associés ne peuvent décider de distribuer des dividendes intérimaires que sur la base de comptes intérimaires; b) les comptes intérimaires ne peuvent pas être anciens de plus de deux (2) mois par rapport à la date de la décision des associés; et c) les comptes intérimaires, qui ne doivent pas nécessairement être audités, doivent faire apparaître que des revenus distribuables suffisants existent.

Les revenus distribuables s'élèvent aux résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles pour des distributions et diminués des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés au non, nommés par les associés dont les pouvoirs et la rémunération seront déterminées par les associés.

Art. 20. Si, et tant qu'un associé détient toutes les actions de la Société, celle-ci existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179 (2) de la Loi; auquel cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont applicables.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi, à la Loi de 2010 et à la Loi de 2013.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pam Steinfeldt-Kristensen, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 30 juin 2014. LAC / 2014/ 30074. Reçu 75.-€

Le Releveur ff. (signé): Tom Benning.

Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014096084/560.

(140114927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Mellona Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 94.900,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 179.176.

—
EXTRAIT

Sur base du contrat de vente de parts sociales signé en date du 2 avril 2014 et avec effet au 21 décembre 2013, le Conseil de Gérance de la Société a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de EUR 1,-seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
Ian Tredinnick Little Poplars, Cold Ash Hill, Cold Ash, Thatcham Berkshire, RG18 9 PT Royaume-Uni	63,204
Michael Kennedy 11 Green Road, High Wycombe, Bucks HP13 5BD Royaume-Uni	27,141
Kelvin Stock 22 The Cedars, Leatherhead, Surrey, KT22 8H Royaume-Uni	4,555
Total	94.900

Référence de publication: 2014073938/31.

(140086686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Capital International Fund Japan, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion de Capital International Fund Japan entrant en vigueur le 22 juillet 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Pour la société

Capital International Management Company S.à r.l.

Référence de publication: 2014108304/11.

(140129968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Laila One, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 146.063.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration datées du 13 Mai 2014

En date du 13 mai 2014, le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur A Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. ainsi que de son représentant ABTAL-COLA Sylvie, et ce avec effet au 28 février 2014:
6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs B Johanna Dirkje Martina van Oort et Claudine Schinker, et ce avec effet au 28 février 2014:

6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014073915/20.

(140087272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Legacy Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 130.203.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 18 avril 2014 que les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. Administrateurs: renouvellement des mandats:

- Monsieur Jay H. McDowell, avocat, avec adresse professionnelle à Withers Bergman LLP, 430 Park Avenue, 10th Floor, 10022 New York, USA,

- Madame Gabriele Schneider, avec adresse professionnelle à 23 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

- Monsieur Michele Clerici avec adresse professionnelle à via Nassa, 21, CH 6906 Lugano, Suisse,

ont été renommés comme administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2015

2. Commissaire: renouvellement du mandat

La société Davies Associates Sàrl, établie et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 50 route d'Esch a été renommé en qualité de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Davies Associates s.à r.l.

Signature

Le commissaire

Référence de publication: 2014073919/27.

(140086655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Orion Immobilien Saiph S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 114.986.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Ronald W. DE KONING, gérant de la Société, a changé avec effet au 3 janvier 2014 et se trouve désormais au:

- 59, Korteraarseweg, 2461 GH Ter Aar, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Orion Immobilien Saiph S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014074021/17.

(140086705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Orion Income Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 865.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 118.882.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Ronald W. DE KONING, gérant de la Société, a changé avec effet au 3 janvier 2014 et se trouve désormais au:

- 59, Korteraarseweg, 2461 GH Ter Aar, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Orion Income Finance Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014074022/17.

(140086847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

MCP-MIC III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.215,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 134.355.

Par résolution signée en date du 15 mai 2014, l'associé unique a pris la décision suivante:

- Nomination de Gaëlle Violette, avec adresse professionnelle au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, au mandat de Gérant B, avec effet au 1^{er} juillet 2014 et pour une durée indéterminée

- Acceptation de la démission de Sharon Taylor, avec adresse professionnelle au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, de son mandat de Gérant B, avec effet au 30 juin 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014073958/15.

(140087270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

RCM Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.567.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 2 octobre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 4 novembre 2013.

Référence de publication: 2014074150/11.

(140086634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.
